

Je suis en faveur des syndicats, mais lorsqu'ils dépassent la limite du bon sens, je ne le suis plus. Dans certains cas, ils vont trop loin. Toutefois, dans la province de Québec, dans certains domaines, ils devraient exister. Malheureusement, les syndicats s'implantent où cela leur convient le mieux. Il est facile de dire que le gouvernement doit payer. En fin de compte, qui est le gouvernement? Il représente tous les citoyens du Canada. S'il n'y avait pas de citoyens, il n'y aurait pas de gouvernement.

Je dis souvent aux gens que si le gouvernement n'a pas d'argent pour payer, il va le chercher dans les goussets des contribuables. Tout se tient autour de cela. Il importe maintenant qu'à Montréal le service soit rétabli et qu'on s'occupe des 300 ou 400 chauffeurs. Je les connais. Je les comprends. Plusieurs d'entre eux sont mariés.

Le ministre disait tout à l'heure que 30 employés font la levée du courrier depuis 15 ans, et certains, depuis 43 ans. Environ 162 font ce travail depuis plus de cinq ans. Ils ont presque un droit acquis à ce genre de travail.

Les syndicats doivent reconnaître qu'ils n'ont aucune responsabilité envers le ministre et que le ministre n'a aucune responsabilité envers les syndicats. Nous avons peut-être une responsabilité morale à l'égard de ces employés, et je suis sûr que le ministre a offert sa collaboration aux syndicats. Le syndicat dont il s'agit a même offert au ministre de rencontrer les membres. En effet, trop souvent, à l'occasion de ces grèves, trois, quatre ou cinq chefs ouvriers contrôlent les membres et l'association tout entière.

En voici la preuve. Un des nouveaux entrepreneurs que je connais a publié une annonce dans les journaux de Montréal, la semaine dernière, invitant les chauffeurs de *G. Lapalme Inc.* intéressés à faire partie de son personnel à se présenter à ses bureaux, de faire une demande, et que celle-ci serait considérée.

• (10.30 p.m.)

Jusqu'à samedi, personne ne s'était présenté à ses bureaux. Pourquoi? Parce que des autos remplies de fiers-à-bras, de gros «taupins», surveillaient l'entrée de son établissement afin que les chauffeurs de *G. Lapalme Inc.*, membres de la CSN, ne puissent faire de demandes d'emploi. C'est illogique. Si la CSN désire tellement aider les 300 ou 400 chauffeurs, pourquoi n'est-elle pas entrée en relation avec les cinq nouveaux entrepreneurs qui se chargeront de la livraison du courrier à compter du 1^{er} avril, afin de négocier l'emploi de ces 400 chauffeurs? C'était possible!

Le contrat qui liait la société *G. Lapalme Inc.*, conclu en 1969, ne stipulait-il pas qu'un avis de six mois serait donné tant à l'entre-

preneur qu'au syndicat avant la résiliation de ce contrat? Cet avis fut donné au mois de septembre par le maître de poste de Montréal.

Le syndicat, depuis le mois de septembre, aurait eu le temps, il me semble, de prévoir ce qu'il adviendrait de ces chauffeurs, s'il était tellement intéressé à leur bien-être. Comme le ministre le disait tout à l'heure, la société *Rod Service Limited*, que je connaissais, a probablement abandonné son service en 1969 pour les mêmes raisons qui ont motivé la société *G. Lapalme Inc.* à agir de la même façon, savoir ne pas faire de nouvelles offres.

Comment est-il possible qu'un soumissionnaire puisse collaborer et rendre service de façon adéquate, si ce n'est pas lui, comme on nous le dit, qui s'occupe d'engager ses employés ou de remercier de leurs services?

Les syndicats sont excellents, à condition de ne pas dépasser la limite du bon sens. Malheureusement, dans d'autres domaines où ils devraient s'imposer et être présents, ils ne le sont pas.

Le ministère a l'obligation de fournir des services postaux à la population de Montréal et à toute la population du Canada. Cependant, ce soir, on parle de la situation qui prévaut à Montréal. Le ministre a exposé tantôt les raisons qui motivent son attitude. Même si le député de Charlevoix a dit tout à l'heure qu'il n'était pas venu crucifier le ministre, je pense bien que le député de Sainte-Marie (M. Valade) n'a pas seulement voulu le crucifier, car il l'a flagellé avant. Il a traité le ministre de toutes sortes de choses.

Par contre, mes autres préopinants n'ont traité que de ce qu'ils reprochent au ministre, ce qui est normal. Il est normal, en effet, de se demander ce qu'il en est.

Les députés doivent reconnaître que le ministre a fait un brillant exposé de la situation actuelle. Il a prouvé, hors de tout doute, qu'il était disposé à offrir sa collaboration, qu'il l'a offerte et qu'elle a été refusée, parce qu'on impose des conditions au ministre, qui n'a pourtant aucune obligation envers ces gens-là.

Le ministère a offert son aide à ces chauffeurs. On a offert les services du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et, comme je le disais tout à l'heure, il serait très facile au syndicat de négocier avec les cinq nouveaux entrepreneurs, afin qu'ils embauchent ces 300 ou 400 employés. Pourquoi le gouvernement se chargerait-il de les embaucher du jour au lendemain? Que fera-t-il de ces 400 employés? Les nouveaux contrats étant conclus, va-t-on imposer une condition supplémentaire?

Les dirigeants de la CSN ne sont pas si bêtes que cela. Ils savent que cela ne se fait